

PLAN LOCAL D'URBANISME



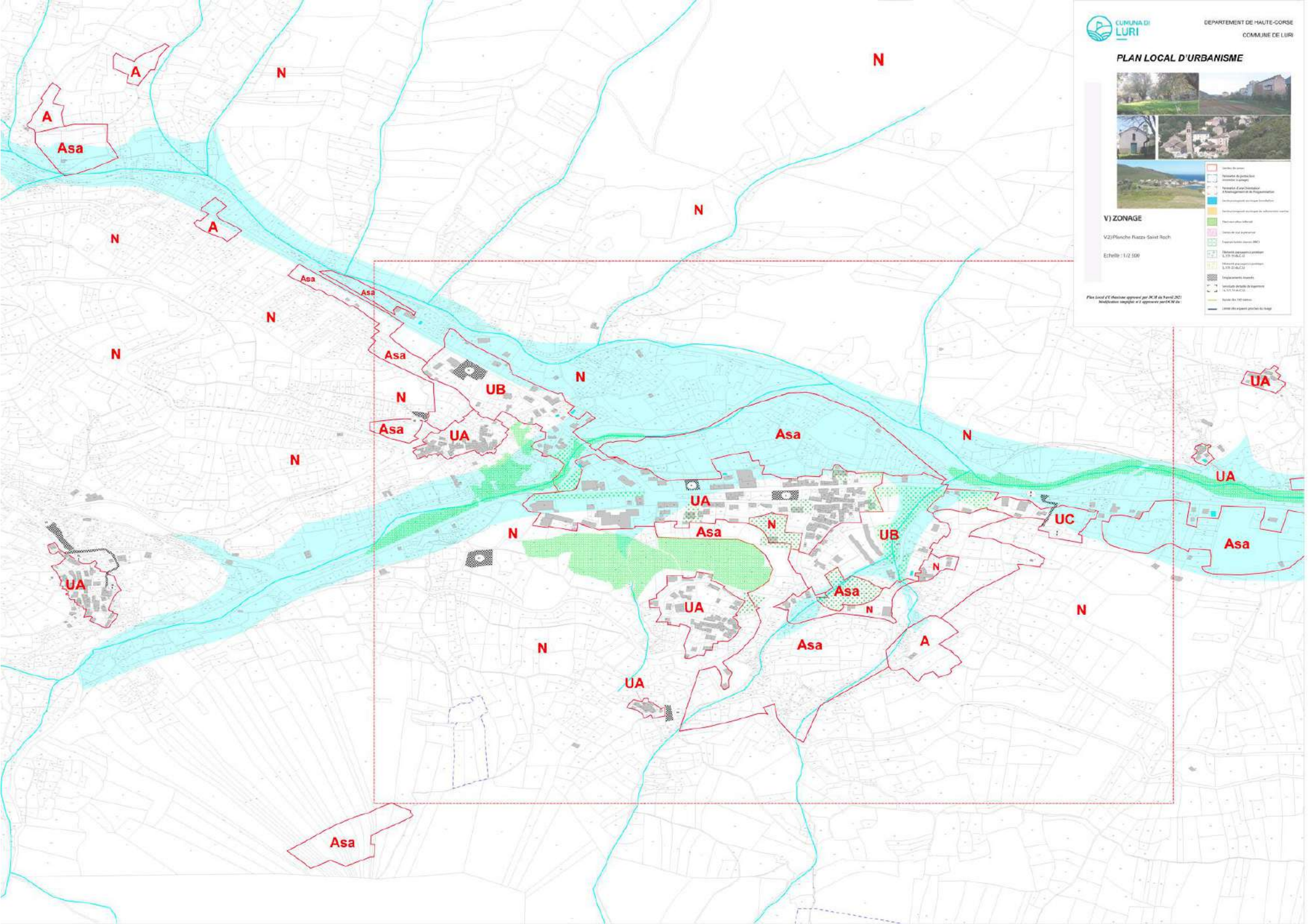
V) ZONAGE

V23(Planche Piazza-Saint-Roch)

Echelle : 1/2.500

Plan local d'urbanisme approuvé par le conseil municipal le 14/06/2023
Modifications approuvées en date du 14/06/2023

	Limites de zones
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)
	Zone de protection des sites classés (ZPS)





CUMUNA DI
LURI

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
COMMUNE DE LURI

PLAN LOCAL D'URBANISME



V) ZONAGE

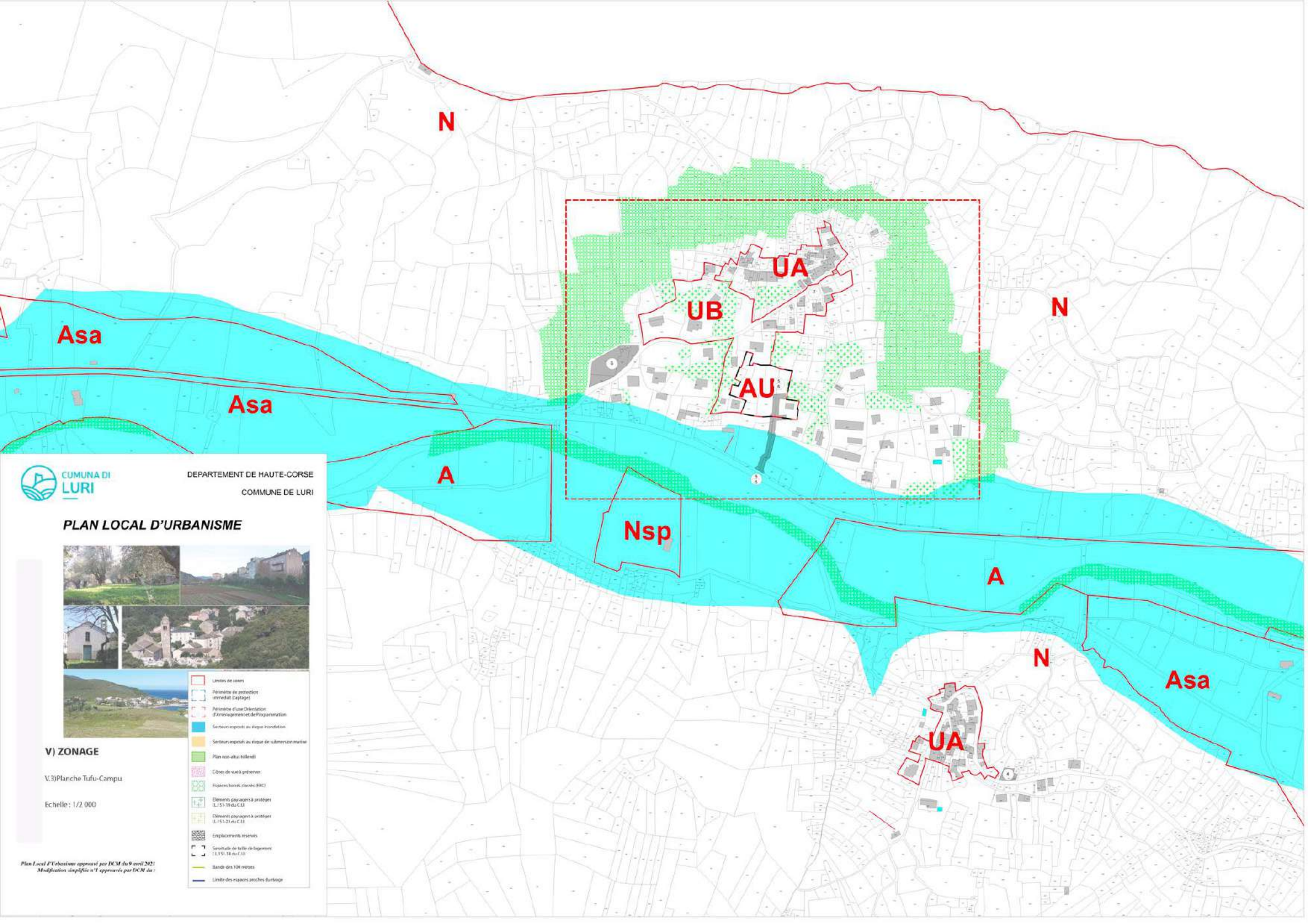
V.3) Planche Tifu-Campu

Echelle: 1/2 000

	Limites de zones
	Périmètre de protection immobilier (captajes)
	Périmètre d'Une Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Centres exposés au risque inondation
	Secteurs exposés au risque de submersion marine
	Plan non-aérien (tellel)
	Cônes de visibilité pédestre
	Espaces bancaires (EBC)
	Éléments paysagers à protéger (L.51-19 du C.L)
	Éléments paysagers à protéger (L.51-23 du C.L)
	Emplacements réservés
	Servitude de taille de logement (L.51-18 du C.L)
	Bande des 100 mètres
	Limites des espaces proches builtage

Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 9 avril 2021

Modifications simplifiées n°1 approuvées par DCM du :



PLAN LOCAL D'URBANISME



V) ZONAGE

V.4) Planche Les hameaux de l'intérieur

Echelle : 1/2 500

	Limites de zones
	Périphérie des constructions immédiat (surtage)
	Périphérie d'une Opération d'aménagement et de Programmation
	Secteurs exposés au risque incendie
	Secteurs exposés au risque de submersion marine
	Plan non urbanisé rural
	Cônes de vue à protéger
	Éléments locaux classés (ELC)
	Éléments paysagers à protéger (E.P.) 19 du C.M.
	Éléments paysagers à protéger (E.P.) 20 du C.M.
	Emplacements marais
	Servitude de vue de paysage (S.V.P.) 14 du C.M.
	Servitude de vue de paysage (S.V.P.) 15 du C.M.
	Blancs des TOI mètres
	Limites des espaces proches du rivage

Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 9 avril 2021
Modifications simplifiées n°1 approuvées par TRM du :

